VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du vendredi 05 juin 2026

Délibération n° 1
DEL 2026/057

OBJET : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) Proposition de la liste des commissaires	
Date de convocation : **29 mai 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 05 juin 2026 à 17 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 29
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme LANAU Leslie - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - Mme BONNET Laure - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 3
M. CATHALAU Pierre (pouvoir VERDEIL Benjamin)
M. BES Henri (pouvoir ROQUES François)
M. MARQUES Pédro (pouvoir DA COSTA Céu)

Absents sans pouvoir : 1
M. LACAZEDIEU Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LANAU Leslie.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 32

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est instituée par les articles 1650 et suivants du Code général des impôts. Elle est composée du maire ou de l'adjoint délégué, président de droit, et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants nommés par le directeur départemental des finances publiques (DDFiP) sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

Le renouvellement du conseil municipal rend nécessaire la proposition d'une nouvelle liste de contribuables susceptibles d'être désignés commissaires. Conformément à l'article 1650 du CGI et aux instructions de la DGFiP, le conseil municipal soumet au directeur départemental des finances publiques une liste de 32 noms, organisée en deux propositions distinctes de 16 noms chacune : 16 titulaires et 16 suppléants. C'est le directeur de la DDFiP qui procède à la désignation définitive des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants parmi les contribuables ainsi proposés.

Les commissaires doivent être des contribuables de la commune, inscrits aux rôles des contributions directes locales ou justifiant être portés à la connaissance de l'administration fiscale. Ils doivent être de bonne moralité, ne pas avoir fait l'objet de condamnation entrant en jeu pour l'éligibilité.

Vu le Code général des impôts, notamment ses articles 1650 et 1651 ;

Vu le décret n° 2009-1086 du 1er septembre 2009 portant diverses mesures relatives aux commissions d'impôts directs ;

Vu l'instruction de la DGFiP relative à la composition et au fonctionnement des CCID ;

Considérant que le renouvellement du conseil municipal emporte le renouvellement de la CCID et la nécessité de dresser une nouvelle liste de contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques ;

Considérant que les personnes figurant sur la liste ci-annexée remplissent les conditions légales requises pour exercer les fonctions de commissaire ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

-D'APPROUVER les deux listes de contribuables proposées au directeur départemental des finances publiques du Tarn pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, telles qu'annexées à la présente délibération : une liste de 16 titulaires pressentis et une liste de 16 suppléants pressentis, à partir desquelles le directeur de la DDFiP procédera à la désignation des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

- DE TRANSMETTRE la présente délibération et la liste annexée à la Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn aux fins de désignation des commissaires par son directeur.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL** Le secrétaire de séance : **Leslie LANAU**

MAIRIE DE GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2026

Publiée le : 18 JUIN 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

LISTE MEMBRES CCID

Liste Titulaires élus :

VERDEIL Benjamin
VICENTE Béatrice
TERRASSIE Vincent
LACAZEDIEU Frédéric
ROQUES François
GAYRAUD Nathalie
CATHALAU Jean-Luc
CORTIJOS Boris

Liste Suppléants élus :

GAY Etienne
LLUCH-SALA Karine
AIT AISSA Saliha
MONTELS Jules
BELMAAZIZ Kader
KAOUANE Louisa
CATHALAU Pierre
BACOU Julien

Liste Titulaires extra municipal

BELLOTTI Bernard
MALIE Sandrine
TRUQUET Marie Thérèse
NESPOULOUS Jean
RIVALS Josephine
ANDREU Martine
GILLABERT Jean-Noël
GALINIER Richard

Liste Suppléants extra municipal

BENKOUAR Mohamed
ABBA Yvone
VICTOR Micheline
LEFEBVRE Bruno
NERIN Françoise
PENARD Serge
DIONIZIO Christophe
PAULIN Stéphanie